

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 8 octobre 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2015 pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels

NOR : AFSA1430729A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu l'article D.312-116 du code de l'action sociale et des familles;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels, et notamment son article 7;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2014 portant ouverture au titre de l'année 2015 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels,

Arrête:

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels est composé ainsi qu'il suit:

Président

M. Laurent Dubois-Mazeyrie, adjoint au chef du bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées, représentant la directrice générale de la cohésion sociale.

Membres titulaires

M. Olivier Lanez, inspecteur de l'enseignement technique de l'éducation nationale (75 Paris).

Mme Françoise Magna, inspectrice pédagogique et technique, représentant la directrice générale de la cohésion sociale.

Docteur Corinne Leowski, ophtalmologiste, Institut d'éducation sensorielle pour jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Élisabeth Bincaz, directrice déléguée du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (CNFEDS).

Mme Marie-Laure Cachenaute, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

M. Stéphane Hagues, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Solène Juvin, enseignante, institut Les Hauts-Thébaudières (44 Vertou).

Mme Nathalie ZELMEUR, enseignante, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

Personnes qualifiées

Mme Anne Chotin, enseignante, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (92 Suresnes).

M. Jean-Yves Faure, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Marie-Luce Garapon, chef de service pédagogique, Institut des jeunes aveugles (03 Yzeure).

Mme Agnès Guibora, chef de service, Centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Mme Roselyne Guillemet, chef de service, IJA (31 Toulouse).

Mme Frédérique Gumery, chef de service pédagogique, CRDV (63 Clermont-Ferrand).

M. Éric Kuenzi, responsable du SAFEP-SAAAI, CREESDEV (25 Besançon).

M. Laurent Linge, enseignant, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

M. Fabien Marmonier, inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (75 Paris).

M. Yves Mourcely, enseignant, lycée d'Audincourt (25 Audincourt).

M. Éric Obyn, enseignant, centre FORJA (75 Paris).

Mme Chantal Rosier, inspectrice de l'éducation nationale (25 Besançon).

Mme Fabienne Roussey-Schultz, chef de service pédagogique, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

Membres suppléants

M. Julien Berthier, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

M. Patrick Colin, psychologue, institut Michel-Fandre (51 Reims).

Docteur Béatrice Le Bail, ophtalmologiste, IME Jean-Paul (91 Evry).

Mme Catherine Plank, conseillère d'aide à la scolarisation (93 Montreuil).

Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 2.

Article 3

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 octobre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de l'autonomie
des personnes handicapées
et des personnes âgées,*
N. CUVILLIER